



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le 26 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte majeure sur l'alimentation en eau potable du département des Côtes-d'Armor

Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes d'Armor est placé en « CRISE sécheresse » qui est le niveau le plus élevé des mesures de restriction.

L'analyse de la situation, présentée le 23 septembre au comité de gestion de la ressource en eau, montre qu'un risque sérieux de rupture de l'alimentation en eau potable se dessine pour les dernières semaines d'octobre.

La situation s'est en effet considérablement dégradée, compte-tenu de l'absence de pluies significatives : les débits des cours d'eau et des nappes souterraines ont atteint les niveaux les plus bas jamais observés à cette saison et les ressources locales s'épuisent. Les pluies constatées depuis le 24 septembre, et annoncées pour les prochains jours, restent trop éparses et irrégulières pour inverser la tendance.

A moyen terme (30 à 35 jours dans certains secteurs) les ressources seront inévitablement épuisées malgré différentes mesures d'ores et déjà mises en œuvre pour ré-alimenter certains barrages : vidanges de plans d'eau connexes aux barrages, recharge à partir d'eau de carrière compatible avec l'alimentation en eau potable.

Il devient ainsi difficile de satisfaire la demande, malgré les barrages départementaux et l'efficacité d'un réseau d'interconnexion qui ne peut pallier complètement l'absence de ressource locale.

Dans ces conditions, le niveau « crise sécheresse » est maintenu dans le département des Côtes d'Armor.

Le préfet a appelé, depuis le début de l'été, au civisme et à la solidarité de tous les consommateurs, particuliers comme professionnels, afin d'engager les efforts pour adopter un comportement quotidien solidaire en réduisant au maximum sa consommation et en respectant les mesures de restriction.

Il est désormais absolument indispensable que tous (particuliers, services publics, entreprises, exploitations agricoles,...) fournissent un effort supplémentaire pour réduire significativement la consommation en eau potable dans les prochaines semaines, afin d'éviter des coupures d'eau.

**Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication
interministérielle**

Tél : 02.96.62.43.06

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

Les particuliers, dont la consommation représente près de 65 % de la consommation totale, sont invités à participer activement à cet effort, en respectant les mesures de restriction et en ayant une consommation quotidienne de l'eau potable la plus raisonnable possible.

Les informations sur la sécheresse, sur les restrictions en cours, sur les gestes économes et quelques chiffres clés sur la consommation en eau potable du département sont accessibles [sur le site internet des services de l'État](#).

Service de Communication Interministérielle



Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1